

swisstempcomp / swisstempfamily

La caisse de compensation avec
caisse d'allocations familiales des services de l'emploi

swisstempcomp et swisstempfamily ont été créées pour les services de l'emploi. Grâce à une bonne structure des risques, la caisse peut proposer des conditions avantageuses. En votre qualité de membre de swisstempfamily, vous pouvez choisir si vous vous affiliez à swisstempcomp ou à une autre caisse de compensation professionnelle. Depuis la fondation en 2009, le centre de compétence consimo gère la caisse avec succès. Dans l'intervalle, swisstempcomp est devenue, avec 2.2 milliard de francs de masse salariale, l'une des plus grandes caisses de compensation d'association de Suisse.

Vos avantages



Prestations complètes

De l'AVS en passant par les allocations familiales, jusqu'à l'encaissement de la CCT Location de services – consimo vous offre une prestation globale:

Prélèvements des cotisations (y compris les contributions légales au fonds)

Inscription des assurés

Gestion des comptes individuels (CI)

Indemnité de perte de gain (APG)

Allocation de maternité (y compris les allocations de naissance et adoption)

Allocations familiales dans toute la Suisse

Encaissement de la CCT Location de services

swisstempcomp / swisstempfamily exercent leurs activités sur tout le territoire national.

L'avantage: si vous exercez dans divers cantons, vous n'avez qu'un seul interlocuteur.



Coûts optimisés

Frais administratifs AVS:

consimo optimise en continu les processus et les systèmes IT dans l'activité quotidienne. Le transfert des données peut se faire par voie électronique. De ce fait, les frais administratifs diminuent. consimo est également en charge de la gestion des assurances sociales pour la Société Suisse des Entrepreneurs. Des synergies dans le domaine de la gestion du système, des ressources de personnel et des connaissances contribuent à réduire les coûts.

Taux de cotisation CAF:

Si vous êtes assurés auprès de swisstempcomp, vous bénéficiez des conditions avantageuses de la caisse d'allocations familiales swisstempfamily. Celle-ci est à même de vous proposer dans de nombreux cantons (sans compensation des charges) des taux de cotisation moins élevés que la caisse cantonale ou d'autres caisses d'organisations professionnelles. Ceci est imputable à la bonne structure des risques.



Spécialiste de la branche

consimo connaît la branche et ses procédures. Tant les processus que les outils sont adaptés aux besoins des services de l'emploi. Grâce au système PartnerWeb, une plateforme Internet protégée par un mot de passe (Extranet), vous pouvez en tant qu'employeur transmettre rapidement et sans complications vos annonces de salaires et de nouveaux collaborateurs. consimo va plus loin en vous proposant également un large savoir-faire dans des domaines spécialisés tels que les assurances sociales pour frontaliers.

Taux de frais administratifs swisstempcomp dès 2022

Taux de frais administratifs en fonction de la masse salariale AVS

Gradation selon masse salariale AVS	avec transfert électronique des données	sans transfert électronique des données
≤ 5'000'000	0.1150 %	0.1250 %
≤ 15'000'000	0.0950 %	0.1050 %
≤ 25'000'000	0.0850 %	0.0950 %
≤ 40'000'000	0.0750 %	0.0850 %
≤ 50'000'000	0.0700 %	0.0800 %
≤ 60'000'000	0.0650 %	0.0750 %
≤ 70'000'000	0.0625 %	0.0725 %
≤ 80'000'000	0.0600 %	0.0700 %
≤ 90'000'000	0.0575 %	0.0675 %
≤ 100'000'000	0.0550 %	0.0650 %
≤ 115'000'000	0.0525 %	0.0625 %
> 115'000'000	0.0500 %	0.0600 %

Remarques:

- Transfert électronique des données: si les annonces de masse salariale et les nouvelles inscriptions de collaborateurs sont fournies via PartnerWeb c'est la colonne du milieu qui s'applique (standard). Si la plate-forme PartnerWeb n'est pas utilisée, dans le décompte final sera facturé un taux de frais administratifs additionnel de 0.01% sur la masse salariale AVS (colonne de droite). Si l'on choisit dès le départ le transfert non électronique des données, les taux de la colonne de droite seront appliqués sur les factures des acomptes.
- L'annonce de la masse salariale AVS constitue la base du calcul des frais administratifs pour l'établissement du décompte final. Les structures de holding sont prises en compte dans la constitution de la masse salariale.
- Un décompte distinct peut être établi pour les employés fixes et temporaires; les masses salariales seront alors cumulées. Pour pouvoir bénéficier des frais d'administration standard, l'attestation de salaires doit aussi être établie séparément.
- Une taxe administrative de CHF 100 est facturée pour toute réquisition de poursuite.

Intéressé/e? Nous établissons volontiers une comparaison personnelle à votre attention.



Votre personne de contact:

swisstaffing:

Julia Bryner
Responsable des opérations
& services aux membres
julia.bryner@swisstaffing.ch
044 388 95 40

Votre personne de contact:

consimo:

Mario Martins
Responsable Cotisations
mario.martins@consimo.ch
044 258 81 72

www.swisstaffing.ch/fr

swisstaffing
Stettbachstrasse 10
CH-8600 Dübendorf

